

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 10 DECEMBRE 2015

Convocation du 4 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15

L'an deux mil quinze, le 10 du mois de décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, CHERRÉ Christelle, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Monsieur BÉRON Michel, procuration à monsieur DENIS Martin, Monsieur DUSACRE Luc, procuration à madame ATANI Béatrice et monsieur de RICHEMONT Xavier, procuration à madame LETHIELLEUX Joëlle.

Absents et excusés : Monsieur ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2015

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune

Il est indiqué aux conseillers qu'une décision modificative est à prendre, en section d'investissement, pour mandater la facture n°121292, d'un montant de 1 972,51 €, émanant de l'atelier ROUSSEAU et relative à la fabrication et à la pose d'une porte au cimetière de Saint Germain. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

- compte 020 (dépenses imprévues) : - 2 000,00 €
- opération 119 (cimetière) à 1 137 € – compte 21316 : + 2 000,00 €

Décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune

Il est indiqué aux conseillers qu'une décision modificative est à prendre, en section de fonctionnement, pour régulariser le compte 675 (valeurs comptables des immobilisations cédées) du chapitre 042 suite à la sortie d'un bien à l'inventaire (Tondeuse ISEKI remplacée par la tondeuse KUBOTA).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°4 suivante :

- chapitre 042 – compte 675 : + 12 926,00 € (opération d'ordre)
- chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 12 926,00 € (opération réelle)
- chapitre 040 – compte 2158 (outillage tech) : + 12 926,00 € (opération d'ordre)
- chapitre 10 – compte 10222 (FCTVA) : - 12 926,00 € (opération réelle)

Décision modificative n°5 sur le budget principal de la commune

Il est indiqué aux conseillers qu'une décision modificative est à prendre, en section de fonctionnement, pour régulariser le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) en déficit de 1 771,88 € suite au paiement des cotisations de l'assurance du personnel

pour 2015 (16 397,06 €) et 2016 (16 674,29 €).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°5 suivante :

- chapitre 012 – compte 6455 : + 2 000,00 €
- chapitre 011 – compte 61523 (Voies et réseaux) : - 2 000,00 €

Décision modificative n°6 sur le budget principal de la commune

Il est indiqué aux conseillers qu'une décision modificative est à prendre, en section d'investissement, pour régulariser l'opération 74 (Bâtiments) en déficit de 9 441,00 €. Ce déficit est notamment dû à l'intégration des travaux réalisés en régie à l'école pour une somme de 9 468,44 € correspondant à la construction du préau par l'agent Claude BLU.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°6 suivante :

- Opération 74 (Bâtiments) – compte 21312 (Bâtiments scolaires) : + 9 500,00 €
- Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : - 9 500,00 €

Gestion du personnel

Il est rappelé aux élus l'organisation de l'accueil de loisirs, compétence intercommunale, assurée par l'UFCV. Ce contrat de prestation de services prévoit la mise à disposition d'un agent pour assurer la direction de l'accueil périscolaire communal sur 5% d'un temps complet. Le contrat avec ce prestataire arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il est proposé aux élus de prendre une délibération pour demander à la CCPA de retirer cette mise à disposition de 5% du futur contrat qui sera signé au 1er janvier 2016. Décision acceptée à l'unanimité.

Déplacement des élus hors département

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser les déplacements des élus hors du département pour certaines manifestations ou réunions nationales ou régionales, nécessitant l'acquisition de tickets de transport ferroviaire ou aérien. La commune sera alors autorisée à organiser ces transports exceptionnels, à commander auprès des organismes compétents les tickets de transport nécessaires et à prendre en charge directement ces frais par le paiement des factures correspondantes.

Tarification de l'assainissement 2016

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer une augmentation de **4%** et les tarifs suivants pour la facturation 2016 :

1) Redevance assainissement pour les foyers alimentés par le réseau eau potable

- Part fixe par foyer pour les résidences principales : **96,87 €**
- Part variable communale : **1,22 € le m³**

2) Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable

Un volume annuel de 25m³ par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année, sera facturé en plus de la part fixe ci-dessus, soit **30,42 €** par personne.

3) Redevance « Modernisation des réseaux »

A cette redevance d'assainissement s'ajoutera la redevance «modernisation des réseaux» à reverser à l'Agence de l'Eau qui, pour l'année 2016 s'élèvera à **0,18 euro le m³ consommé**.

4) Participation Assainissement Collectif (PAC)

- pour les constructions nouvelles au 1er janvier 2016 : **1 750,00 €**
- pour les constructions existantes au 1er janvier 2016 : **1 750,00 €**

5) Contrôle de l'assainissement collectif réalisé dans le cadre des cessions de biens immobiliers : **70,00 € le contrôle**.

Tarifs 2016 de la salle des fêtes

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer une augmentation de **1%** des tarifs de location de la salle des fêtes au 1er janvier 2016 et de pénaliser les locataires qui dépasseraient leur

délai de réservation en leur facturant le tarif de la location immédiatement supérieur, par exemple 2 jours au lieu de 1. Le contrat de location sera modifié dans ce sens.

Droit de place 2016

Il est décidé à l'unanimité de maintenir le tarif de **35,00 €** au 1er janvier 2016.

Droit de place 2016 pour « Pizza gourmande »

Il est décidé à l'unanimité de maintenir ce droit de place à **12,00 €** au 1er janvier 2016.

Convention 2016 avec la SPA

Il est décidé à l'unanimité de renouveler la convention « Fourrière » pour 2016 et de régler la facture 2016 correspondante qui s'élève à **466,80 €** pour 1556 habitants.

Convention 2016 avec l'école de musique intercommunale

Il est décidé à l'unanimité de renouveler la convention de partenariat avec l'école de musique intercommunale pour les interventions musicales en milieu scolaire proposées aux enfants du groupe scolaire Maurice Ludard. Ces interventions seront réalisées pour un coût de **34,00 €** de l'heure et pour une durée annuelle de 34 heures, soit un montant total de **1 156,00 €** pour l'année scolaire 2015-2016.

Conférence du 14 novembre 2015

Il est décidé à l'unanimité de régler les frais d'intervention et de déplacement de madame VIDAL-NAQUET Clémentine, la conférencière qui est intervenue le 14 novembre dernier, lors de la cérémonie du 11 novembre. Ses droits d'auteurs s'élèvent à **300,00 €** et ses billets de train Paris/Sablé-sur-Sarthe à **83,80 €**.

Accueil périscolaire

Il est décidé à l'unanimité d'harmoniser les horaires de la garderie du matin à ceux des écoles. En effet, l'école privée commence la classe à 8h45 et l'école publique à 9h00, avec une prise en charge des enfants dès 8h50. Aussi, il est décidé de modifier l'horaire de fin de la garderie du matin et de le porter à 8h45 au lieu de 9h00. L'horaire d'ouverture est maintenu à 7h15.

Bilan de la commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture »

Un bilan de la réunion du lundi 7 décembre avec les associations communales est fait. L'objectif était une présentation de chacune des associations par des membres de leurs bureaux, la remise des conventions et la programmation des dates suivantes :

- début septembre 2016 : réunion de mise en commun des dates des manifestations.
- dimanche 19 juin 2016 : « journée associative » dont le programme est à mettre en place autour de quelques idées : inscriptions possibles aux activités sportives et de loisirs, pique-nique, randonnée, etc...
- 2 février 2016 à 20h00 : réunion de préparation de la journée associative qui sera évoquée en séance de janvier 2016.

Convention avec le Comité des Fêtes

Il est décidé à l'unanimité de mettre gratuitement la salle des fêtes à disposition du Comité pour l'organisation de sa manifestation du mois de juillet. Cette modification sera portée dans la convention actuellement en cours entre la commune et le Comité des Fêtes.

Demande de Familles Rurales

Un message reçu de madame PAGERIE Véronique, Présidente de l'association Familles Rurales est évoqué avec notamment les remerciements adressés aux élus pour l'ensemble des travaux réalisés dans la salle de l'Abbaye et sa mise à disposition à l'AFR.

Une demande est faite pour des nouveaux petits travaux qui seront réalisés par monsieur BLU Claude, employé communal ou par l'association par ses propres moyens et sur autorisation de la commune.

Téléthon

Monsieur le Maire remercie les élus pour l'organisation et la réussite des manifestations mises en place dans le cadre du Téléthon. Madame JAHIER Eliane, coordinatrice de cette manifestation, confirme que ces deux journées pleines d'activités et d'émotions ont été vécues dans une ambiance très chaleureuse et conviviale. Le résultat obtenu, pas encore définitif, s'élève à environ **12 371 €**. La soirée « Téléthon Merci » aura lieu le lundi 11 janvier 2015 à 19h30.

Les Restos du Coeur

Il est décidé à l'unanimité de mettre gratuitement la salle des fêtes à disposition de la compagnie « Artistic Mans » pour le spectacle qui sera donné le dimanche 6 mars 2016 et dont les bénéfices seront entièrement reversés aux Restos du Coeur.